

FEDER RURAL

Fonds Européen de Développement Rural : programme de financements européens de l'Union Européenne visant à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions.

OBJECTIF FEDER

Priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement rural »

Objectif spécifique : RSO5.2 | Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER).

AXES D'INTERVENTION

- Mobilités durables rurales,
- Renouveau urbain en milieu rural,
- Tourisme durable, patrimoine et culture,
- Villages intelligents.

EXEMPLES

Mobilités durables rurales

- Piste cyclable,
- Aménagement de passerelles,

Renouveau urbain en milieu rural

- Réhabilitation d'espaces, sans construction mais usage environnemental

Tourisme durable, patrimoine, culture

- Aménagement de sites,
- Tourisme fluvial, offre de services et d'activités,

Villages intelligents

- Stratégies de transformation numérique du territoire,
- Tiers-lieux numériques (Fablab, télétravail, etc.)

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

Pour le porteur de projet :

- Récupérer les fiches actions sur site Internet plainedijonnaise.fr ;
- Vérifier la compatibilité du projet avec les axes du FEDER, auprès du centre instructeur* ;
- Après accord de principe, envoi du courrier descriptif de demande d'étude de projet, à la Communauté de Communes référente.

TRAITEMENT TERRITORIAL

Comité mixte CCPD et CCNeT avec pour missions :

- Étude, validation/invalidation des projets proposés par les porteurs,
- Courrier de réponse aux porteurs de projets (quelle que soit la position arrêtée).

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le porteur de projet

- Dépôt du dossier sur le portail **E-synergie**.
- La liste officielle des documents à fournir varie selon la nature du projet, le statut juridique...

La Région Bourgogne - Franche-Comté

- Instruction du dossier,
- En liaison directe avec le porteur de projet :
 - Le Comité de pilotage territorial « FEDER rural » et les Communautés de Communes n'interviennent pas dans l'instruction du dossier.

INSTRUCTION DU DOSSIER

Présentation du dossier en comité de programmation.

9 comités organisés par la région dans l'année, environ 1 par mois sauf durant l'été.

Liens utiles :

- [Déposer une demande de projet | E-Synergie](#)
- [Liste des pièces à fournir](#)

Contacts utiles :

Kevin MARTINEAU | Coordonnateur FEDER territorial BFC : 03.80.44.40.15

- kevin.martineau@bourgognefranche-comte.fr
- rural.feder@bourgognefranche-comte.fr